

Convention d'objectifs pour la réduction des produits phytosanitaires FUS – OFAG : Résumé du 1^{er} rapport intermédiaire de la FUS

La loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides du 19 mars 2021 (lv. pa. 19.475) s'inscrit dans la politique agricole. Deux nouveaux articles 6a et 6b de la loi sur l'agriculture définissent le rôle de la branche : les interprofessions et organisations de producteurs ainsi que d'autres organisations concernées sont appelées à prendre des mesures pour atteindre les objectifs de réduction et à rendre régulièrement rapport à la Confédération. La Fruit-Union Suisse (FUS) assume son engagement avec la solution sectorielle nationale pour la Durabilité des fruits (DUF); tout en sachant que nous nous engageons en terre inconnue avec nos partenaires. La FUS considère la solution sectorielle DUF comme une mesure permettant d'atteindre les objectifs supérieurs de la Confédération. La DUF peut servir de modèle pour l'orientation future de la politique agricole.

La FUS et ses partenaires de la chaîne de création de valeur ont reconnu qu'il s'agit d'une grande opportunité d'assumer davantage de responsabilité personnelle, de prendre les choses en main et de participer activement à la construction de l'avenir avec des objectifs et des mesures propres. La FUS saisit cette opportunité pour atteindre des objectifs ambitieux de manière autonome et autodéterminée.

Grâce à notre étroite collaboration avec la pratique, nous avons pu développer, en collaboration avec des acteurs importants de la branche, des mesures pratiques qui sont appliquées par un grand nombre d'exploitation. La FUS exploite ainsi les synergies et les complémentarités avec des initiatives déjà réussies. Cette évolution ouvre des perspectives passionnantes pour l'innovation et le progrès dans l'économie fruitière, et nous sommes prêts à entamer ce voyage passionnant d'une plus grande responsabilité individuelle réelle, associée à des allègements / simplifications administratives.

La coopération au sein de l'ensemble de la chaîne de valeur est absolument essentielle pour la croissance à long terme et la durabilité de notre secteur.

C'est en établissant des liens étroits et une coordination entre tous les acteurs que nous pourrions relever les défis de notre époque, promouvoir l'innovation et créer un avenir durable pour la culture fruitière et les secteurs en amont et en aval. Le renforcement de cette coopération est donc une priorité absolue pour nous, en tant que secteur, et nous sommes déterminés à travailler ensemble à une chaîne de valeur fructueuse et tournée vers l'avenir.

En 2023, 85 % de la surface de fruits à pépins (SwissGAP) sont inscrits au programme national de branche "Durabilité des fruits" fruits à pépins et 130 contrôles d'exploitation ont été effectués par les organisations de contrôle. Les quelques irrégularités ont été corrigées dans les délais impartis.

Le monitoring et l'évaluation des mesures choisies pour atteindre les objectifs donnent à la FUS, à l'OFAG et à d'autres acteurs de précieuses indications sur l'acceptation et la faisabilité des mesures. Certaines mesures fédérales (p. ex. les contributions au système de production) montrent une participation très faible, alors que les mesures développées par la branche ont une participation nettement plus élevée et donc une influence sur la trajectoire de réduction des produits phytosanitaires (voir à ce sujet le chapitre 9).

Les check-lists des 130 contrôles d'exploitation ont été analysées en détail. L'évaluation a permis une très bonne estimation du niveau d'ambition fixé. Grâce à la base de données large et détaillée, le développement peut se baser sur des faits bien étayés. Il est important pour nous que le développement se fasse en collaboration avec des représentants de la production, car cela renforce l'acceptation dans le secteur et favorise ainsi la réalisation des objectifs.

Il faut retenir que la durabilité doit être considérée dans ses trois dimensions et que le supplément pour les efforts additionnels du secteur doit continuer à être rémunéré de manière équitable.